



Comment faire annuler un mariage non consommé en France

Par **Melody**, le **26/04/2010 à 13:19**

voilà cela va faire 2 ans et demi que je me suis mariée en Algérie, mon mari est toujours là-bas dans son pays ne se pressant pas à faire les démarches pour venir en France.

Moi j'en ai marre de tout ça et heureusement j'ai pas fait mes changements de papier et j'ai gardé mon nom de femme célibataire on a bien fait transcrire le mariage à Nantes...

Moi après cette longue séparation, je me retrouve à plus avoir aucun sentiments et je tiens plus trop à ce qu'il vienne ici en France un jour...

Est-ce que je suis en droit de faire annuler ce mariage, vu qu'il n'est jamais venu ... et de retrouver mon statut de femme célibataire?? voilà c'est ma question et vers qui je doit aller faire ces démarches Merci de me répondre

Par **lilice5**, le **22/04/2015 à 13:40**

mon père était atteint de la maladie d'Alzheimer quand mes demi-soeurs ont procédé à son mariage avec leur mère sans que mon frère et moi en soyons informés ! quelle est la procédure à faire pour le faire annuler

Par **domat**, le **22/04/2015 à 14:04**

bjr,

donc votre père s'est marié sans le savoir, selon l'article 146 du code civil, il n'y a pas de mariage sans consentement.

ce mariage a-t-il eu lieu en France ?

CDT